

N/REF : 17/07/2025 16H28 C:000073 I:02326
V/REF : AC/C24142
V/Email reçu le Jeudi 17/07/2025 a 16H28

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BRD
IMMEUBLE : LA BARAUDIERE -BRD
33 A 45, RUE DE LA BARAUDIERE
. 44800 ST HERBLAIN

Rennes, le 30 Septembre 2025

Référence Marché: 024089-MNU-002-Lot8 Poterie
LOCALISATION : AVENUE 39 BARAUDIERE - M. BENOIT 06 58 22 09 10 (CONDUCTEUR DE TRAVAUX)
MOTIF : OUVERTURE DE PORTE EN SOUS SOL DANS LES COMMUNS
Donneur d'ordre : Mme B MONFORT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 22/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
OUVERTURE DE PORTE EN SOUS SOL DANS LES COMMUNS
PRISE DE RÉFÉRENCES ET COMMANDE D'UNE NOUVELLE PORTE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 29/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DEPOSE PORTE
FOURNITURE ET POSE D'UNE NOUVELLE PORTE DE CAVE
FOURNITURE ET POSE D'UNE POIGNÉE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 29/09/25 a 17H38 BMONFORT@AIGUILLON.COM

MG LCOMPTER Email envoyé le 23/07/25 a 09H39 Mme B MONFORT

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 29/09/25 A 17:31 MME B MONFORT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
4,00	MOE001-H(s) Menuiser Hors BPU le 22/07	1	40,00		160,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	35,00		35,00
4,00	MOE001-H(s) Menuiser Hors BPU le 29/09	3	40,00		160,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	3	35,00		35,00
1,00	MEN049-Rempl.Porté cave HORS BPU	3	253,94		253,94
TOTAL H.T.					643,94
T.V.A. a 10,00%					64,39
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>708,33</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.